Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212203913-20260212-05_02_2026_09-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'YVIGNAC-LA-TOUR

****

Séance du 5 février 2026

L'an deux-mille-vingt-six et le cinq février à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc BOISSEL, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 27 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Absent : 1 Pouvoir : 0

Présents : Jean-Luc BOISSEL, Christine LAFFICHER LE FLOHIC, Jean-Luc HAGUET, Claudine LUCAS, Alain LESLÉ, Alain LHERBETTE, Jacques CARNET, Annie DOUARD, Jean-Luc FAIERIER, Régine POILVÉ, Anthony DESCHAMPS, Florian RESLOU, Cécile CHENU, Didier BECK

Absente : Marine DESPRAT

Secrétaire de séance : Jean-Luc HAGUET

05/02/2026-09	**RH : ACCOMPAGNEMENT DU CENTRE DE GESTION 22 POUR LA MISE À JOUR DU DOCUMENT UNIQUE** 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que toutes les collectivités employant au moins un agent ont l'obligation de réaliser une évaluation des risques et de les transcrire dans un document unique.

Concernant Yvignac-la-Tour, le document unique a été rédigé en 2012 et n'a pas été mis à jour depuis. Pour faire vivre ce document unique il est nécessaire que la commune nomme un assistant de prévention qui dispose de temps pour effectuer les mises à jour nécessaires, assister les élus dans cette mission et informer les agents.

Un agent s'est porté volontaire pour assumer cette fonction qui était initialement portée par un agent technique. Toutefois, le travail de mise à jour demande une forte disponibilité et il n'est actuellement possible de dégager du temps à l'assistant de prévention que sur les temps de vacances scolaires et à hauteur de 1.5 jour par mois en moyenne.

Aussi, afin de faciliter sa mission, il est proposé de solliciter le Centre de Gestion 22 qui accompagne les assistants de prévention dans la mise à jour des documents uniques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE le devis du Centre de Gestion pour l'accompagnement à la mise à jour du document unique pour un montant total de 2 072 €.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Pour expédition conforme,
Le Maire,
Jean-Luc BOISSEL

Le secrétaire de séance,
Jean-Luc HAGUET

Délibération transmise en Préfecture
et affichée le 12/02/2026
Le Maire,
Jean-Luc BOISSEL